

QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions soit autorisée à verser à la Société d'habitation du Québec, à même les crédits du programme 07 du portefeuille «Affaires municipales et Régions», une seconde tranche de la subvention à lui être octroyée pour l'exercice financier 2006-2007, d'un montant de 261 900 475 \$, portant ainsi la subvention totale pour l'exercice financier 2006-2007 à 343 200 500 \$;

QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions soit autorisée à verser à la Société, dès le début de l'exercice financier 2007-2008, une avance sur la subvention à lui être octroyée pour cet exercice financier correspondant à 25 % de la subvention autorisée pour l'exercice financier 2006-2007, sous réserve de l'allocation en sa faveur, conformément à la loi, des crédits appropriés pour l'exercice financier 2007-2008.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46511

Gouvernement du Québec

Décret 552-2006, 14 juin 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation qui se tiendra à Vancouver (Colombie-Britannique), le 17 juin 2006

ATTENDU QUE se tiendra à Vancouver, le 17 juin 2006, une Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation, laquelle a un caractère informel;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE monsieur Vincent Auclair, député de la circonscription électorale de Vimont, dirige la délégation québécoise, ou tout autre député désigné pour le remplacer;

QUE celle-ci soit en outre composée des personnes suivantes:

— monsieur Roger Ménard, directeur des affaires intergouvernementales et des projets spéciaux, Société d'habitation du Québec;

— madame Claire Robitaille, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46512

Gouvernement du Québec

Décret 553-2006, 14 juin 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Administrations locales qui se tiendra à Vancouver (Colombie-Britannique), le 19 juin 2006

ATTENDU QUE se tiendra à Vancouver, le 19 juin 2006, une conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Administrations locales;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale, provinciale-territoriale ou fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, dirige la délégation québécoise à la conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Administrations locales qui se tiendra à Vancouver, le 19 juin 2006;